9° Avenant à la Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'association sans but lucratif « Théâtre du Centaure »

Entre les soussigné/es :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ciaprès par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Théâtre du Centaure », d'autre part ;

Un article 18 est ajouté à la convention conclue le 30 janvier 2015 entre parties :

Article 18.- Disposition transitoire

Pour l'exercice 2022, une aide extraordinaire d'un montant de 60.000.-€ via l'article budgétaire 02.0.33.012 est accordée à l'association pour la participation de la pièce « Terres arides » de lan De Toffoli, Luc Schiltz et Pitt Simon (texte et mise en scène) au Festival *Off* d'Avignon 2022. Cette pièce a été sélectionnée par un jury indépendant organisé par la Theater Federatioun.

Ce montant sera liquidé en deux tranches, 90 % dès signature de l'avenant et 10 % lors du dépôt d'un décompte financier et d'un rapport de déroulement du projet, et ce au plus tard le 31 janvier 2023.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

22 FEV. 2022

Pour l'association

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

Sam Tanson

Ministre de la Culture

Pierre Rauchs Président